

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1289 promulguant en Cote Française des Somalis le décret du 18 mai 1940 portant application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes à la Côte Française des Somalis.

n° 1289

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 octobre 1953

Numéro JO
n° 13 du 01/11/1953

Date du numéro
1 novembre 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, ensemble les lois modificatives subséquentes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire le décret du 18 mai 1940 portant application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes à la Côte Française des Somalis. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.